

MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



ARRETE MUNICIPAL
N°2024/081/A du 06/09/2024
Interdiction temporaire de
circulation rue des Roses le
dimanche 8 septembre 2024 -
Fête du Cheval

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- VU la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
- VU le code de la route,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- VU la manifestation organisée par l'association Les Equidés Hamois à l'occasion de la Fête du Cheval qui se tiendra le dimanche 8 septembre 2024,
- CONSIDERANT qu'il convient d'interdire temporairement la circulation à l'extrémité de la rue des Roses pour permettre à l'association d'organiser sa manifestation dans de bonnes conditions et pour préserver la sécurité des personnes,

ARRETE :

Article 1° : La circulation sera temporairement interdite dans la rue des Roses à tous les véhicules motorisés le dimanche 8 septembre 2024 à l'occasion de la Fête du Cheval organisée par l'association Les Equidés Hamois.

Article 2° : Les panneaux de signalisation correspondants seront disposés par les services techniques municipaux.

Destinataires :

- Mme le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
- M. le Chef de service de police municipale
- M. le Président de l'association Les Equidés Hamois
- M. le Responsable des services techniques municipaux

Date de mise en ligne : 06/09/2024



Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,
Patricia GEORGES

